



**LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)**

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : Bois d'Opio

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
06 Roquefort-les-Pins	CP	15	_ 2 ha 1 3 a 9 1 ca (m <sup>2</sup> )	_ 2 ha 1 3 a 9 1 ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	_   ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

Surface totale à défricher : |\_|\_|2|ha|1|3|a|9|1|ca (m<sup>2</sup>)

N° du département unique ou principal des travaux |\_|\_|0|6|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |\_|\_|\_| N° de département 3 |\_|\_|\_|

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Extension du Groupe Scolaire et un parking

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

**PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Mairie de Roquefort-les-pins	Propriétaire	Mairie, 1 place Antoine Merle 06330 Roquefort-les-Pins	04 92 60 35 00

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)**

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 <sup>ème</sup> ou au 1/50000 <sup>ème</sup> ) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
<b>Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :</b>			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :</b>			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
<b>Habilitation du signataire à déposer la demande :</b>			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>

**ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

Je soussigné (nom et prénom) : M. le Maire Michel Rossi

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 02/12/2019

*cachet (le cas échéant) et signature du demandeur*

  
  
Michel Rossi

**MENTIONS LÉGALES**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

AR PREFECTURE

006-210601050-20191001-2019\_76-DE  
Regu le 08/10/2019



MAIRIE DE  
ROQUEFORT-LES-PINS  
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00  
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2019/76

DATE DE CONVOCATION  
23 septembre 2019

DATE D’AFFICHAGE  
20 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 24

OBJET :

**DEMANDE  
D’AUTORISATION  
DEFRICHEMENT  
TERRAIN  
COMMUNAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf  
Le 01 octobre à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2019 s'est réuni  
à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	x		
M. DUPERET TOUMIEU	x		
MME. ERKER	x		
M. VACCANI	x		
MME. MARCAL	x		
M. FERRASSE			MME. VENTRE
MME.VAN DE VELDE	x		
MR. POTTIER	x		
MR. GROBBEN	x		
MR. FOUCARD	x		
MME. JANIN	x		
MME. VENTRE	x		
MR. FERRER Y SANTA CREU	x		
M. CHATRON-COLLIET	x		
MME.COLI		x	
MR. GRIMONT	x		
MR. AGNEL-VARIN	x		
MME. DELAOUTRE	x		
MR. ALONSO		x	
MME. RINGEISEN	x		
M. DE RICHCOUR	x		
MME. BLADANET	x		
M. ROUX	x		
MME. FERRI			M. VACCANI
MME. PIRONE	x		
MME. SOLER		x	
M. TORRES	x		
MME. ORTIS-ROBERT		x	
MME. LORRAIN		x	

Secrétaire de séance : Elisabeth JANIN

Monsieur VACCANI, Adjoint, expose :

La Commune de Roquefort-les-Pins poursuit son projet de construire d'un groupe scolaire sur la parcelle CP N° 15 au quartier du Peissaut, surface totale de 31 391 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est concerné par une demande d'autorisation de défrichement afin d'accueillir les constructions d'une surface 1 708 m<sup>2</sup>.

Les articles L.341-3 et R. 341-1 du code forestier réglementent la procédure et il nous faut déposer un dossier de demande de défrichement pour réaliser cette opération.

L'article L214-13 du code forestier, indique que les collectivités "ne peuvent faire aucun défrichement dans leurs bois et forêts, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, sans autorisation de l'autorité administrative compétente de l'État".

L'article L342-1, qui prévoit une exemption en dessous de seuils de superficie de forêts, concerne uniquement les bois et forêts des particuliers. Il n'est donc pas applicable aux forêts des collectivités.

En conséquence, les collectivités doivent réaliser des demandes d'autorisation de défrichement dès le premier mètre carré défriché.

**La Commission Aménagement du 10 septembre 2019 a validé la demande de défrichement.**

**OUI** l'exposé de Monsieur VACCANI, Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à établir une demande de défrichement auprès des services de l'État.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les supports et documents nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,  
Le 01 octobre 2019

  
Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins





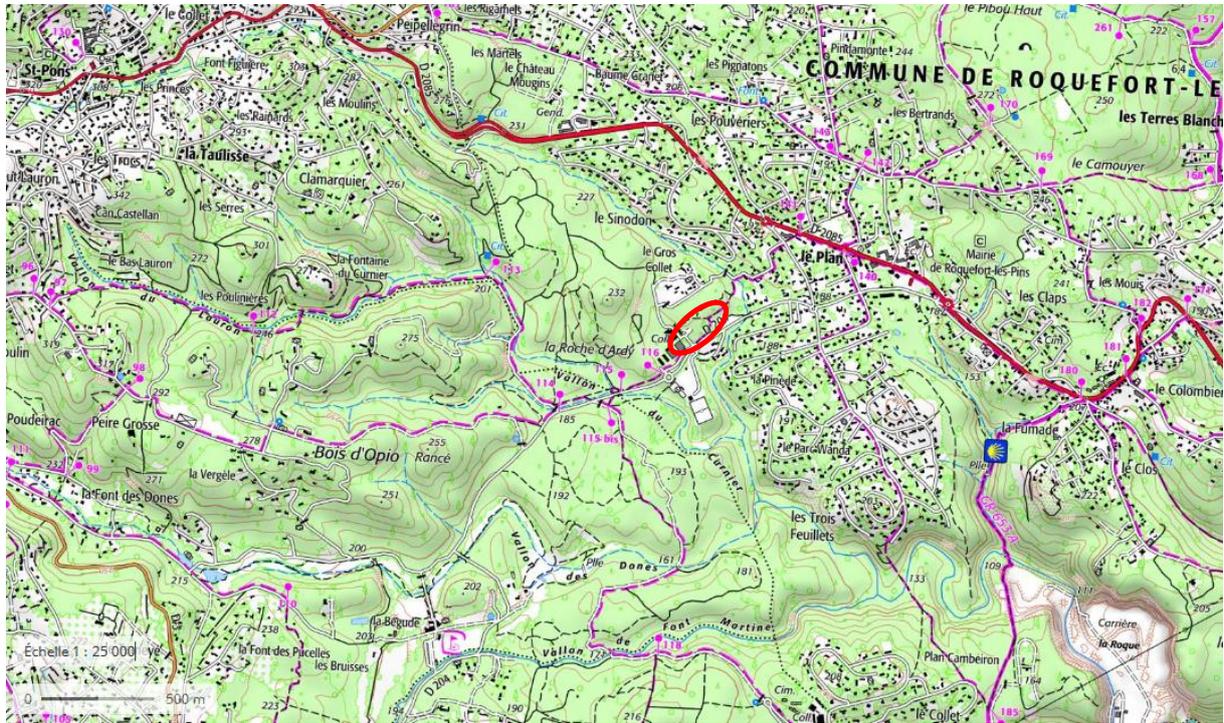
## Relevé de propriété

CM	236	LE PLAN	B59	99	1 75	A	BR	1	0,07	A	TA	100	0,07
										C	TA	20	0,01
										GC	TA	20	0,01
CM	238	LE PLAN	B59	100	76	A	BR	1	0,02	A	TA	100	0,02
										C	TA	20	0,01
CM	241	LES CLAPS	B17	100	2 92	A	BR	1	0,09	A	TA	100	0,09
										C	TA	20	0,02
										GC	TA	20	0,02
CN	138	0461 RTE DE VALBONNE	356	16	45	A	S						
CN	140	0515 RTE DE VALBONNE	356	1	1 43	A	S						
CN	141	0591 RTE DE VALBONNE	356	2	49	A	S						
CO	87	RTE DE VALBONNE	356		5 00	A	S						
										J			
										K			
CO	94	CHE DE LA BERGERIE	34		6 33	A	AG	2	13,83				
CP	15	RTE DE VALBONNE	356		4 26	A	S						
					2 13 91	A	BR	1	6,83				
CP	19	RTE DE VALBONNE	356		1 69 07	A	BT	2	0,9				
CP	32	RTE DE VALBONNE	356	18	9 77	A	S						
CP	34	LE PEISSANT	B57	14	11 15	A	BR	1	0,35				
										C	TA	20	0,07
										A	TA	100	0,35
										GC	TA	20	0,07
CP	35	LE PEISSANT	B57	14	3 04	A	S						
CP	38	LE PEISSANT	B57	13	98	A	S						
CP	40	LE PEISSANT	B57	25	6 29	A	BR	1	0,2				
										C	TA	20	0,04
										A	TA	100	0,2
										A	TA	100	0,55
CR	14	LE PEISSANT	B57		17 03	A	BR	1	0,55				
										GC	TA	20	0,11
										C	TA	20	0,11
CT	5	0528 RTE DE NOTRE DAME	255		3 44	A	S						
CX	36	RTE DE LA COLLE SUR LOUP	61		6 52	A	L	PATUR	1	0,04			
										GC	TA	20	0,01
										C	TA	20	0,01
										A	TA	100	0,04
CX	40	RTE DE LA COLLE SUR LOUP	61		16 41	A	L	PATUR	1	0,13			
										C	TA	20	0,03
										A	TA	100	0,13
CY	85	CHE DES MARTELS	230		72	A	S						
										GC	TA	20	0,03

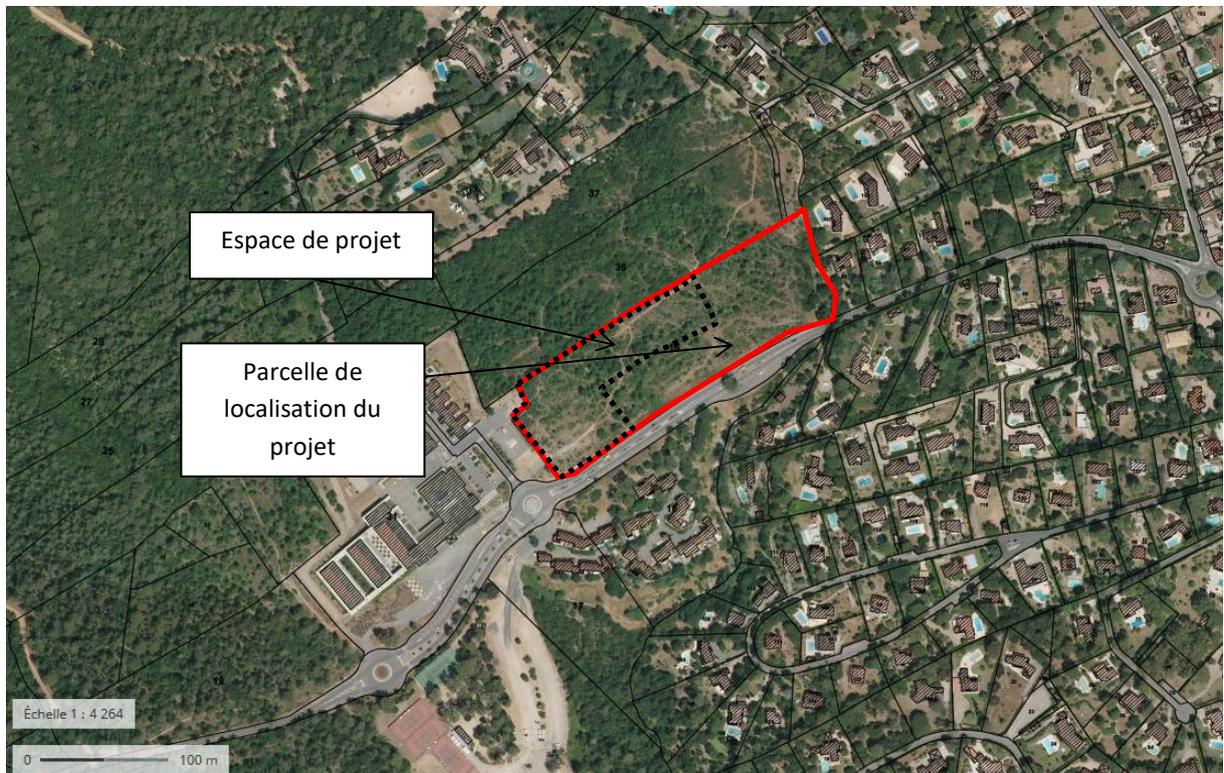
## Relevé de propriété

Com	r exo	8,44 €	Dep	r exo	0 €	Reg	r exo	0 €	Surface totale	14 27 93	Revenu cadastral	56,04 €				
Com	r imp	47,6 €	r imp	13,83 €	r imp	r imp	r imp	13,83 €								
CZ	56		LE SINODON				B80		24	29 49	A BR	1	0,94	C TA	20	0,19
														GC TA	20	0,19
CZ	57		LE SINODON				B80		24	46 47	A BR	1	1,49	A TA	100	0,94
														GC TA	20	0,3
CZ	58		LE SINODON				B80		24	22 08	A BR	1	0,7	A TA	100	1,49
														C TA	20	0,14
DC	56		LA GORGUE				B39			1 59	A S			A TA	100	0,7
DC	67		LA GORGUE				B39			4 22	A S			GC TA	20	0,14
DN	132		CHE DE LA VIEILLE ROUTE				364		56	12	A S					
Com	r exo	8,44 €	Dep	r exo	0 €	Reg	r exo	0 €	Surface totale	14 27 93	Revenu cadastral	56,04 €				
Com	r imp	47,6 €	r imp	13,83 €	r imp	r imp	r imp	13,83 €								

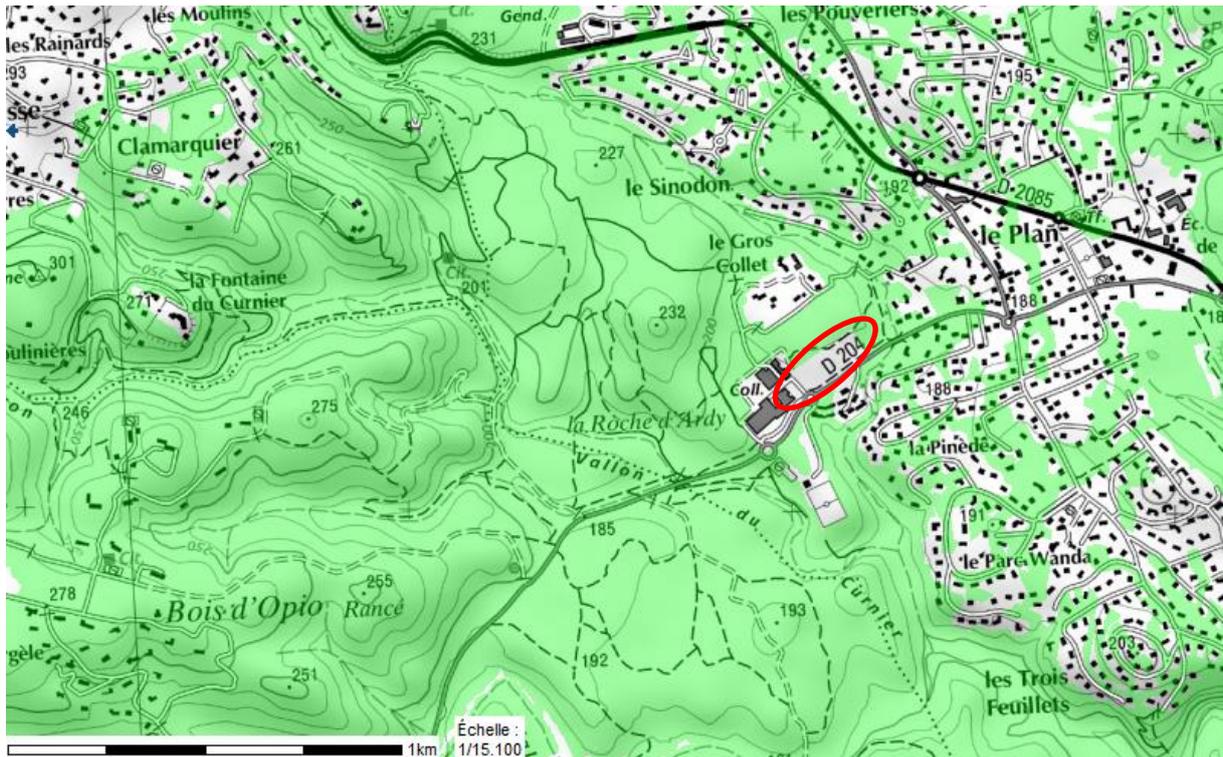
Plans de situation



Localisation sur une échelle 1 :25000



Localisation de la Parcelle de projet et de l'espace à défricher

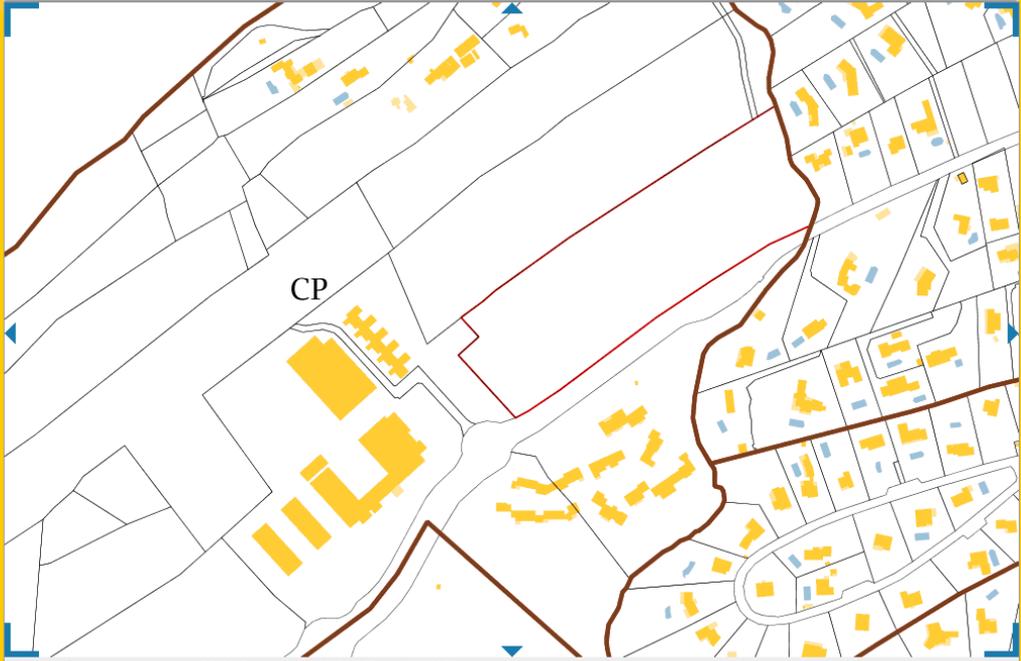


Localisation par rapport « aux zonages relatifs à la réglementation sur le défrichement »  
(défrichement sollicité en dehors de ce zonage)

## Feuille cadastrale

cadastre.gouv.fr

Commune : ROQUEFORT-LES-PINS (06)



CP

> Centrer sur la commune  
> Centrer sur la feuille

Système  
RGF93CC44  
X: Y:

> Mémoriser ce zoom  
> Zoom mémorisé  
> Zoom précédent  
 Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples outils avancés  
S'informer  
Imprimer  
Légendes  
DÉSACTIVER

Affichage  
Mémoriser cet affichage

> Coordonnées en projection : RGF93CC44 X=2025289.09 ; Y=3170769.70  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (43° 39' 54" N - 7° 2' 5" E) - Latitude = 43.665269 N - Longitude = 7.034940 E  
▶ Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

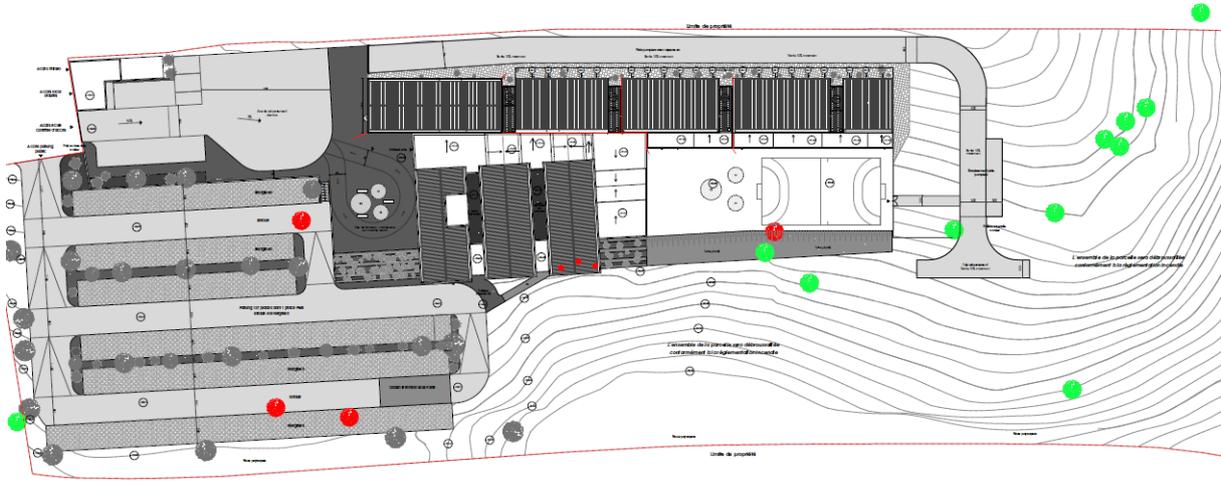
Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle	000 CP 15
Contenance cadastrale de la parcelle	21 391 mètre carré
Adresse de la parcelle	RTE DE VALBONNE 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

EDITER

**Localisation des arbres à abattre**

Le Projet prévoit d'abattre 7 arbres.



**CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE**  
Roquefort-les-Pins (06)

**PLAN MASSE**

<p><b>Architecte mandataire</b> ATELIER FESTINO ARCHITECTES 17 rue de la République - 06100 Roquefort-les-Pins Tel: 04 93 54 21 22 ateliersfestino.com</p> <p><b>Architecte associé</b> CHESOM ARCHITECTES 10 rue de la République - 06100 Roquefort-les-Pins Tel: 04 93 54 21 22 chesom.com</p> <p><b>Bureau d'études</b> EDS 100 Chemin de St-Benoît - 06200 Valbonne Tel: 04 93 54 21 22 eds.com</p>	<p><b>Coordinateur technique</b> ADAVE Boulevard de la République - 06100 Roquefort-les-Pins Tel: 04 93 54 21 22 www.maitresd'ouvrage.com</p> <p><b>CFRE</b> ADAVE Boulevard de la République - 06100 Roquefort-les-Pins Tel: 04 93 54 21 22 www.maitresd'ouvrage.com</p>
---	---

	ECHELLE 1/200	FORMAT	DATE 13/11/2019	PRO	ROQ
--	------------------	--------	--------------------	-----	-----

<b>Informations Complémentaires</b>
-------------------------------------

Le site de projet a déjà fait l'objet d'une autorisation de défrichage lors de la création du collège. Cette autorisation avait été obtenue en 2006. L'arrêté d'autorisation est joint à la présente demande.